EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2006 - Convocation du 21/09/2006

Compte rendu affiché le : 06/10/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Présents:

Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; MIe MILLET; M. BELLOT; M.

Nombre de conseillers Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT Absents représentés : En exercice

(pouvoir à Mle MILLET); M. MEYER (pouvoir à M. RODRIGUEZ);

M. AUROY (pouvoir à M. GONDELAUD)

M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR Absents:

Objet: Subventions

21

25

Ref: CC

Présents

Votants

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que chaque année, à cette période, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux caisses coopératives des écoles communales, des subventions pour le financement des plans éducatifs. Après étude des projets présentés par les écoles, les subventions suivantes sont proposées :

Ecole Benoit Bony: 250.00 €

Ecole de la Tatière : 897.00 € (projet Ecole et Cinéma géré par les trois écoles primaires)

Cotisation complémentaire à l'USEP pour les transports :

Ecole du Centre : 515.00 € Ecole de la Tatière : 330.00 € Ecole Benoit Bony: 65.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT l'intérêt pédagogique des plans éducatifs menés sur la commune au bénéfice des élèves,
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux caisses coopératives scolaires : Ecole Benoit Bony (deux subventions de 250.00 € et 65.00 €); Ecole de la Tatière (deux subventions de 897.00 € et 330.00 €); Ecole du Centre (515.00 €),
- DIT que les crédits sont prévus au Budget communal, article 6574,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme. NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 28 septembre 2006 Le Maire, Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 23/10/2006 Publication ou affichage du 24/10/2006 Paul LAFFLY, Maire.